



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

En l'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept mars, à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, Adjoints ; Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOISDRON Gisèle, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. INGHAM John, Mme OHN Christiane, Mme BOISORIEUX Michèle, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. COSTE Jean-François, conseiller municipal à M. DUNYACH Denis, adjoint,
M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire,
Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale à Mme BARANOFF Brigitte, adjointe,
Mme QUER Martine, conseillère municipale à M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal,

Absent(s) :

M. VILA-PASOLA Marti, adjoint, (Excusé)
M. REDONDO Simon, conseiller municipal,
M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M49, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les résultats du compte administratif 2023 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF de la Commune de CERET, sont repris comme suit :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (BC264)

Section Investissement

| | |
|--|--------------|
| Report du résultat 2022 | - 148 172,99 |
| Résultat 2023 | - 65 425,32 |
| Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001 | - 213 598,31 |
| Restes à réaliser en dépenses | - |
| Restes à réaliser en recettes | - |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | - 213 598,31 |

Section de fonctionnement

| | |
|---|-------------|
| Report du résultat 2022 | 873 447,03 |
| Résultat 2023 | - 23 336,38 |
| Excédent ou déficit cumulé | 850 110,65 |
| Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068 | 213 598,31 |
| Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002 | 636 512,34 |

Date de convocation :
14/03/2024

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 22
Procurations : 04
Votants : 26

OBJET :

FINANCES

**Affectation des résultats
2023**

**Budget Annexe de
l'Assainissement Collectif**

====

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **DECIDE** d'affecter les résultats tels qu'énoncés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

La secrétaire de séance,
Sandrine CAPEILLE



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.